



AVIS PUBLIC

Dérogation mineure Lot 1 577 930 PTIE (Boulevard Perrot Nord)

(Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, RLRQ, c. A-19.1, art. 145.6)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, de ce qui suit :

Une demande de dérogation mineure au règlement de zonage en vigueur a été déposée à l'égard du projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée visant l'immeuble sis sur une partie du lot 1 577 930 (lot projeté 6 540 942), sur le boulevard Perrot Nord, afin d'accorder ce qui suit :

- Que la marge avant du bâtiment principal soit de 10 m, alors que le calcul effectué selon la formule de l'article 61 du règlement prévoit un minimum de 66,10 m.

Le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure à la séance du 14 novembre 2023 qui se tiendra à 19 h 30 en la salle Florian-Bleau de l'hôtel de ville de L'île-Perrot, et tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'île-Perrot, ce 30 octobre 2023.

(Original signé)

Zoë Lafrance, avocate, OMA
Directrice des affaires juridiques et greffière